

Extraits des annexes à la convention pluriannuelle
Etat – Région Provence-Alpes-Côte d’Azur – ADEME
CPER 2015-2020
Axe « Transition écologique et énergétique »

Annexes thématiques

<p style="text-align: center;">Fiche mesure 1 : Soutenir la transition énergétique dans le champ du bâtiment, des énergies renouvelables et des réseaux énergétiques</p>
--

Cet axe de la convention pluriannuelle sera financé en mobilisant les programmes efficacité énergétique dans le bâtiment et énergie et changement climatique).

Préambule :

Les enjeux et les priorités identifiés dans cette fiche s'inscrivent dans la mise en œuvre des objectifs du SRCAE aux horizons 2030 et 2050. Ainsi, l'objectif est de créer les conditions de la diffusion à grande échelle des actions contribuant à mettre en œuvre la transition énergétique dans le champ du bâtiment (résidentiel, tertiaire), des énergies renouvelables thermiques et électriques et des réseaux énergétiques.

Enjeux :

En matière de transition énergétique dans le champ des bâtiments, des réseaux de chaleur - froid et des installations de production d'énergie à partir de ressources renouvelables, les enjeux se structurent autour de 3 axes :

- **1^{er} enjeu :** Accompagner l'émergence de solutions techniques et organisationnelles compétitives, et favoriser l'émergence de modèle d'affaire non dépendant, à terme, des financements publics traditionnels (ex : subvention) ;
- **2^{ème} enjeu :** Intégrer dans les critères de sélection des projets une dimension adaptation au changement climatique, impacts sanitaires et précarité – vulnérabilité énergétique afin d'éviter les contractions entre les différents compartiments des politiques publiques ;
- **3^{ème} enjeu :** Créer les conditions d'une diffusion massive des opérations en travaillant notamment sur le positionnement des relais réseaux, sur la mobilisation et la formation des professionnels, sur l'évolution de la nature et de la cible des actions de valorisation et sur la mobilisation des acteurs de la sphère bancaire et assurantielle.

Priorités thématiques :

Diffusion et massification :

- Développer les compétences des professionnels en favorisant la mise en réseau, la formation (développement des plateformes Praxibat), les regroupements pour structurer une offre globale de rénovation énergétique ;
- Accompagner le démarrage de l'opérateur énergétique régional et les démarches d'ingénierie financière qui permettront d'accélérer la transition énergétique dans les champs du bâtiment, des réseaux et des énergies renouvelables ;
- Mettre en place les actions garantissant la qualité des projets énergies renouvelables (solaire thermique notamment) pour assurer un développement pérenne et solide des filières régionales.

Soutenir l'efficacité énergétique :

- Accompagner des opérations pilotes et exemplaires dans le champ du bâtiment neuf et existant en veillant à l'intégration des projets dans leur environnement urbain ;
- Accompagner les opérations exemplaires rénovation énergétique des logements sociaux en articulation avec le programme RHEA et le PO FEDER 2014-2020, soutenir la généralisation des actions d'accompagnement des locataires
- Accompagner la mise en œuvre de la feuille de route BEPOS « bâtiment à Energie Positive » ;
- Accompagner les actions exemplaires de maîtrise de l'énergie à l'échelle de l'ensemble de la région PACA en ciblant notamment le secteur tertiaire, en veillant à leur articulation avec les actions engagées dans le champ des entreprises.

Développer les énergies renouvelables et structurer les filières :

- Veiller à la priorisation des ressources locales et développement des circuits courts et de proximité ;
- Soutenir des opérations démonstratives et/ou exemplaires, dans une logique de structuration de filière dans le champ des énergies renouvelables et des réseaux, à travers notamment la mobilisation du Fonds Chaleur,; Pour les projets de production d'électricité renouvelable, y compris ceux entrant dans le cadre de conditions réglementées d'achat, les aides seront réservées aux projets innovants ou exemplaires au sens de leur contribution à expérimenter des modèles technico-économiques favorables à une massification à moyen terme
- Expérimenter l'investissement participatif et citoyen pouvant permettre une meilleure acceptabilité des projets et soutenir les actions permettant de faciliter le développement de ce type de projets en prenant en compte la complexité de leur montage participatif.

Développer les réseaux énergétiques intelligents

- Accompagner des opérations pilotes et exemplaires concernant les réseaux énergétiques intelligents, la convergence réseaux électriques – réseaux de gaz, le stockage de l'énergie, en articulation avec les démarches engagées dans le PIA : notamment au-delà des études et des investissements relatifs à différentes briques d'un réseau énergétique intelligent, l'animation et le pilotage, la mobilisation des acteurs et le recrutement de participants, l'accompagnement et l'évaluation
- Veiller à la bonne implication des collectivités territoriales et l'inscription des projets dans des démarches intégrées de programmation énergétique territoriale.

Ces priorités seront mises en œuvre dans le respect des mesures d'éco-conditionnalité mises en place par l'Etat (ex : mention Reconnu Garant de l'Environnement pour les bureaux d'études et les entreprises) et la Région.

Observation – suivi et évaluation :

- Mise en œuvre de l'évolution de l'Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (ORECA) afin d'en faire un véritable outil du suivi de la mise en œuvre de la transition énergétique en PACA ;
- Organiser une meilleure cohérence entre les différentes démarches d'observation engagées (ex : diagnostic précarité, observatoire BBC, travaux de la CERC PACA et ORECA).

Animation des réseaux et relais :

Le travail sur les relais et réseaux dans le champ de la transition énergétique doit permettre :

- D'engager une plus forte interaction entre les réseaux afin d'améliorer leur impact sur des cibles identiques. Par réseaux, il est entendu les réseaux existants relevant de la problématique énergie mais aussi les réseaux relevant des politiques de l'habitat en lien avec l'ANAH.
- De faire évoluer leur positionnement et leur mission au regard des objectifs du SRCAE et des nouvelles politiques publiques (ex : PREH, PRIS, plate-formes de la rénovation énergétique de l'habitat) mais aussi de rationalisation des moyens ;
- D'encourager le développement de l'expertise portée par les relais au sein de l'ingénierie territoriale au service des projets territoriaux de transition énergétique
- D'explorer les opportunités offertes par les outils numériques pour accompagner l'évolution des méthodes d'animation ainsi que la valorisation des opérations exemplaires et de démonstration.

Les réseaux concernés sont : la MRBE, la mission PHÉE, Envirobat/BDM, AR HLM, chargés de mission « entreprises », club écoquartiers, RREP.

Modes d'intervention :

- Aides à la décision et aux études ;
- Soutien aux investissements ;
- Participation aux instruments financiers mis en place pour la massification des projets ;
- Participation aux projets ou à la création/au développement de l'opérateur régional.

Fiche mesure 2 : Développer l'économie circulaire et de ressources

Cette mesure de la convention pluriannuelle sera financée en mobilisant les programmes économie circulaire et économie de ressources, prévention et gestion des déchets. Le programme projets territoriaux de développement durable pourra éventuellement être mobilisé dans le cadre des démarches de type territoires zéro gaspillage – zéro déchets.

Enjeux :

- Accompagner sur le territoire un volant de projets et d'acteurs visant conjointement l'économie de ressources, la réduction des pollutions, le développement de l'emploi local et l'amélioration des conditions de travail et contribuant aux objectifs du SRCAE et du PRPGDD :
 - Economie des ressources : matières et énergie
 - Limiter production de déchets : préserver les capacités des exutoires
 - Limiter la déperdition énergétique (bâtiment, procédés, énergies perdues/fatales)
 - Développement économique, innovation et création d'emplois
- Expliciter et déployer une stratégie structurante relative à l'économie circulaire, de la sobriété, de l'économie de la fonctionnalité afin de générer des relais de croissance pour les acteurs économiques et d'encourager l'émergence de nouveaux modèles économiques. Le déploiement de cette stratégie devra se faire en veillant 1°) à la bonne identification des acteurs pouvant intervenir dans les différents compartiments de l'économie circulaire, 2°) en essayant de créer des synergies entre les démarches portées par les collectivités et les acteurs économiques.

Priorités thématiques :

- Prévention de production des déchets :
 - Accompagner les projets visant à allonger la durée d'usage des biens : réemploi, réparation, réutilisation en veillant 1°) à leur mise en visibilité, 2°) à l'émergence de modèle économique permettant notamment la cohabitation entre le développement des filières REP et des ressourceries, 3°) en sensibilisant à l'importance de répondre à des appels d'offre afin d'assurer une partie du développement des acteurs du réemploi, de la réparation et de la réutilisation ;
 - Promouvoir la consommation durable (public, privé et particulier) à travers des opérations innovantes visant notamment les thèmes : politique et geste d'achat, gaspillage alimentaire, affichage environnemental, émergence de nouveaux modèles de consommation ;
 - Accompagner les démarches innovantes en matière d'éco-conception de produits, de procédés et de services, en travaillant sur les verrous identifiés côté offre dans les opérations déjà soutenues, et en accompagnant le développement d'une demande en matière de produits, procédés, services éco-conçus à travers notamment les coopératives d'achat ;
 - Suivre l'avancement et faire le bilan des Programmes Locaux de Prévention (PLP) afin notamment de susciter des articulations avec d'autres démarches territoriales.
- Recyclage et valorisation :
 - Accompagner des projets émergents en matière de gestion de la matière organique et des déchets verts (ex : méthanisation, compostage) en veillant aux contraintes associées au retour au sol de la matière organique ;
 - Optimisation de la valorisation matière sur les sites et sols pollués ;
 - Créer des conditions favorables aux marchés des produits recyclés (dont BTP) en tant que matières premières secondaires ;
 - Soutenir l'émergence de techniques innovantes et de nouvelles activités économiques associées à la valorisation des déchets.

- Ecologie industrielle territoriale
 - Viser l'appropriation du concept par les acteurs privés et publics du territoire ;
 - Expérimenter l'écologie industrielle dans quelques systèmes de production et territoires ;
 - Valoriser les exemples de réussite dans un objectif de développement économique.
- Economie de la fonctionnalité
 - Viser l'appropriation du concept par les acteurs privés et publics du territoire ;
 - Expérimenter sa mise en œuvre auprès de quelques acteurs ciblés ;
 - Valoriser les exemples de réussite dans un objectif de développement économique.
- Priorisation des usages des ressources
 - Optimiser l'efficacité de la ressource biomasse selon son origine et son usage :
 - Filière gisements agricoles et forestiers,
 - Filière biodéchets issus des OM, IAA, gros producteurs... ;
 - Accompagner un volant de projets cohérents visant à une gestion optimisée des ressources identifiées comme stratégiques à l'échelle régionale, et faire de ce critère un élément d'analyse des projets dans le champ de l'économie circulaire et de la ressource.
- Procédés sobres et propres
 - Amener les acteurs économiques à inscrire l'évolution de leurs procédés (dont efficacité énergétique, qualité de l'air, chimie du végétal, gestion des ressources...) dans une logique de coût global ;
 - Diffuser les méthodes d'écoconception de produits, procédés ou services dans les PME ;
 - Promouvoir l'éco-innovation dans un objectif de développement économique.
- Ressources agricoles et forestières
 - Afficher un objectif général de préservation des ressources agricoles et forestières et de priorisation des usages : alimentaire, puis valorisation matière, enfin énergétique ;
 - Soutenir la structuration, le développement et l'animation des filières afin d'améliorer la production, la mobilisation et la valorisation des ressources ;
 - Soutenir l'expérimentation de projets de production, transformation de matériaux biosourcés en visant des usages dans différents secteurs d'activité (ex : bâtiments, automobile) ;
 - Accompagner le changement des pratiques culturelles dans une logique d'optimisation de l'usage des ressources et de maîtrise des impacts.

Observation – suivi et évaluation :

- Observation, pilotage et évaluation : cf ORECA ;
- Observation des déchets et des ressources (dont ORD) ;
- Suivi de l'indicateur de l'appel à la ressource (primaire et globale) en fonction de l'activité (tonne produite, chiffre d'affaire...) pour les entreprises ;
- Suivi de l'indicateur création d'emplois (directs et indirects) en lien avec les opérations soutenues.

Accompagnement réseaux et relais :

- Diffuser vers les PME et les collectivités les principes et les outils de l'économie circulaire : éco-conception, écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, achats responsables, éco-innovation, innovation organisationnelle en mobilisant les réseaux et relais adéquats ;
- Diffuser les dispositifs d'accompagnement : guides techniques et méthodologiques, aides financières, appels à projets ...en mobilisant les réseaux et relais adéquats ;
- Accompagnement des relais – réseaux dans le champ des entreprises, déchets – ressources pour en faire de véritables acteurs relais des démarches en matière de prévention, d'éco-conception, d'écologie industrielle et territoriale, d'économie de la fonctionnalité... ;
- Faire évoluer les dispositifs d'animation de nos réseaux et relais afin d'organiser des temps de travail conjoints entre les « relais – réseaux collectivité » et « relais – réseaux entreprises » afin de faire converger les différentes approches autour de l'économie circulaire ;
- Accompagner la montée en compétence des chargés de missions économie circulaire dans les collectivités et dans les entreprises afin d'améliorer la capacité de dialogue et de travail entre ces deux sphères.

Mode d'intervention :

Soutien aux projets à travers notamment :

- Un dispositif d'aide à la décision, à l'animation, aux équipements, facilitant les approches transversales ou territoriales ;
- Les actions collectives et groupées en s'appuyant sur des relais ;
- Formation des relais, réseaux ciblés sur les collectivités et les entreprises afin d'améliorer leur capacité de dialogue.

Fiche mesure 3 : Mobilité durable - Réduire l'impact des transports et déplacements sur la consommation énergétique et la qualité de l'air

Cette mesure de la convention pluriannuelle sera financée en mobilisant le programme projets territoriaux de développement durable

Enjeux :

Les principaux enjeux sont les suivants :

- Soutenir l'innovation dans le domaine de la mobilité et du transport durable de personnes et de marchandises et le management de la mobilité.
- Mettre en places des opérations/dispositifs efficaces du point de vue de l'environnement, de l'équité sociale et de l'accessibilité.
- Favoriser la mise en œuvre de services de mobilité destinés à promouvoir les solutions de transport alternatives à la voiture auto-soliste en complémentarité avec les transports publics collectifs mais aussi les mesures qui en favorisent l'usage.
- Susciter des changements de comportement et de permettre l'accessibilité de tous à la mobilité, en particulier sur les territoires en situation de précarité énergétique et d'accessibilité.
- Dans le domaine du transport de marchandises, rationaliser les systèmes logistiques et de livraisons et les rendre plus durables

Priorités thématiques :

- Soutien et développement de projets expérimentaux de services de mobilité alternative en complémentarité des transports publics tels que l'auto-partage, le transport à la demande, les modes actifs.
- Soutien à la mise en œuvre de Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) : études et actions de communication.
- Soutien à la création de postes de conseillers en mobilité dans le cadre d'appels à projets
- Soutien aux études marchandises en ville, opérations exemplaires en matière de report modal. Appel à projets sur le thème de la livraison de marchandise en ville.

Observation – suivi et évaluation :

Définition et mise en place d'indicateurs au cas par cas avec les différents porteurs de projet

Définition des missions des futurs Conseillers en Mobilité et reporting associé

Accompagnement réseaux et relais :

Centre de ressources régional sur les plans de déplacements PDE-PDA-PDIE-PDIA visant à sensibiliser les acteurs concernés et/ou impliqués dans ce type de démarche mais aussi à rassembler en un même endroit l'information et les actions menées sur les territoires.

Modes d'intervention :

- Etudes et appel à projets
- PDIE : études et actions de communication
- Soutien aux initiatives en matière d'auto-partage, transport à la demande et modes actifs

Fiche mesure 4 : Accompagnement des territoires à la TEE 6- Développer/déployer la transition énergétique sur les territoires et de façon intégrée

Cet mesure de la convention pluriannuelle sera financée en mobilisant les programmes efficacité énergétique des bâtiments, énergie et changement climatique, économie circulaire et de ressources,; projets territoriaux de développement durable).

Enjeux :

Les principaux enjeux de cette fiche sont les suivants :

- Co-construire et partager avec les territoires et les filières les outils devant leur permettre de contribuer à leur échelle à l'atteinte des objectifs du SRCAE ;
- Accompagner le développement des territoires durables et résilients, capables d'anticiper et de s'adapter aux mutations environnementales et climatiques, économiques et sociales ;
- Renforcer la capacité d'action des territoires pour piloter la transition énergétique, mobiliser les acteurs dont les entreprises et les citoyens pour la mettre en œuvre, détecter et capitaliser les initiatives pour les convertir ou les renforcer, accompagner et anticiper (massivement) l'évolution des modes de vie.

Priorités thématiques :

- 1) Soutenir le développement d'une ingénierie globale (technique et financière) territoriale de conseil, de formation et d'accompagnement au service de projets de transition écologique et énergétique intégrant notamment les axes 1 et 2 de la présente convention, de l'adaptation des territoires au changement climatique et de la prévention des risques. Cette ingénierie peut être également mobilisée pour le montage et le portage de projets.

Il s'agira notamment :

- de poursuivre l'accompagnement de la création d'agences locales de l'énergie et du climat : soutien aux études de préfiguration et à l'accompagnement de leur émergence ;

- de poursuivre la montée en compétences ou l'élargissement des compétences des territoires engagés dans une démarche énergétique (PCET, Collectivités lauréates AGIR pour l'énergie...): aide aux emplois d'économistes de flux, CEP, éco-diagnostiqueur, animateur territorial énergie – climat ;

- d'encourager la mutualisation et l'optimisation de l'ingénierie au service d'une politique territoriale énergétique et écologique intégrée (ex : animation de la filière bois énergie, Point Rénovation Info Services / Espaces Info Energie, économie circulaire et déchets...)

- d'expérimenter le modèle de plateformes locales de rénovation énergétique dans la mise en œuvre du PREH.

- 2) Soutenir les expérimentations portées et maîtrisées par les territoires qui ont pour objectif de générer un volume de projets cohérents avec les objectifs du SRCAE, s'inscrivant dans l'optique d'un modèle économique pérenne et optimisant les outils de financement existants. Il s'agira du financement des études prioritairement.

3) Inciter les territoires à s'engager dans des démarches intégrées de programmation énergétique territoriale, intégrant les 3 dimensions production/distribution/consommation. Il s'agira de démarches territoriales articulant actions de maîtrise de la demande, production d'énergies renouvelables, développement et adaptation des réseaux de distribution (électricité, gaz, chaleur) et prise en compte des différents usages. Les études et les actions opérationnelles pourront être financées dans ce cadre.

4) Promouvoir les démarches intégrées visant le scénario 2050 du SRCAE et accompagner les territoires volontaires et les plus matures sur cette voie (démarches de type Territoires à énergie positive Tepos, Territoires en transition...) : il s'agira essentiellement du financement de plans d'actions innovants et qui pourront être priorisés sur un ou deux champs pour être déclinés de manière très opérationnelles.

Ces priorités pourront notamment être traitées dans le cadre d'une approche élargie de développement territorial intégré : il s'agit d'assurer la mise en œuvre sur le terrain des objectifs des divers grands schémas (SRCAE, SRCE, SOURCE, ...) au travers de Contrats territoriaux de transition écologique et énergétiques permettant de construire de vrais projets territoriaux de développement durable fondés sur les principaux objectifs de la transition (Agenda 21, Plans Climat Energie Territoriaux, chartes de parcs, ...)

Ces contrats s'articuleront avec l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte et pourront intégrer aussi bien un soutien en ingénierie méthodologique pour la définition des objectifs ou le montage de projets locaux que le financement de ces projets.

En lien direct, des contrats territoriaux de filières sont de nature à faciliter aussi bien l'émergence d'un modèle économique de transition que la création d'activités innovantes porteuses d'emploi.

Observation – suivi et évaluation :

En tant qu'outil de suivi de la mise en œuvre du SRCAE, l'ORECA sera mobilisé sur l'évaluation des effets des projets territoriaux dans le cadre des modalités de territorialisation qui seront définies en 2014. Un chantier important doit démarrer début 2014 sur les indicateurs associés au SRCAE

Accompagnement réseaux et relais :

La logique d'accompagnement en vue de l'émergence de démarches innovantes sera poursuivie pour les ALEC et les plateformes locales de rénovation énergétique notamment. De nouvelles modalités d'animation seront mises en place pour la mobilisation et l'accompagnement stratégique et opérationnel des territoires outils mutualisés de la connaissance, appui à la mise en place de gouvernances locales élargies, échanges d'expériences, constitution de réseaux de pairs facteurs de mobilisation, formation/apports méthodologiques).

Modes d'intervention :

Soutien aux projets à travers notamment :

- Aide à la décision et au montage de projets, soutien à l'ingénierie intégrée, aux études ;
- Aide à l'animation (création de postes notamment) et aux équipements au démarrage ;
- Les actions collectives et groupées en s'appuyant sur des relais ;
- Formation des relais, réseaux ciblés sur les collectivités et les entreprises afin d'améliorer leur capacité de dialogue.

Annexe relative à la comitologie

Comité de gestion

La présidence du comité est assurée par la Région et le secrétariat par l'ADEME.
L'ordre du jour est arrêté sur proposition de la Région et de l'ADEME par le secrétaire du comité.

Le Préfet de Région ou son représentant veille au respect des orientations du contrat de plan Etat-Région.

Le pilotage de la mise en œuvre de la convention pluriannuelle se fera à travers un comité de gestion rassemblant l'ADEME, la Région, le SGAR et la DREAL.

Le comité de gestion se réunira 4 à 5 fois par an avec l'objectif :

- De passer en revue les projets phares identifiés en amont de chacun comité ;
- D'échanger sur les orientations stratégiques prises sur les différentes thématiques – démarches inscrites dans la convention annuelle ;
- De présenter et discuter des bilans d'actions dans le champ de la transition énergétique et écologique financées dans le cadre de la convention annuelle et au-delà ;
- D'identifier les actions à valoriser à des fins notamment, de diffusion des bonnes pratiques et d'illustration des impacts en matière de création de valeur ajoutée et d'emplois ;
- D'avoir une vision programmatique des projets en discussion sur des financements FEDER afin de préparer dès l'amont les articulations possibles avec les différents dispositifs de financements nationaux.

Deux fois par an, ce comité de gestion pourra prendre une forme élargie. Ce comité élargi associera en fonction de l'ordre du jour, les acteurs impliqués dans le champ de la transition énergétique et écologique (ex : chambres consulaires, Départements, Métropoles, têtes de réseaux, structures d'observation).

Le comité de gestion assure le suivi du programme conjoint, définit les priorités et les réorientations le cas échéant ainsi que toute communication nécessaire à la mise en œuvre des actions et procède aux arbitrages éventuels concernant les dossiers qui poseraient problème.

Préalablement à la réunion du comité de gestion, l'ADEME recueille l'avis de ses instances (Commission régionale des aides, Commission nationale des aides, Conseil d'administration), selon les règles arrêtées par son Conseil d'administration.

Les dossiers relevant d'un financement exclusif de l'ADEME ou de la Région dans le cadre de thématiques relevant de la Transition Energétique et de la Croissance Verte feront l'objet d'une présentation documentée en comité de gestion.

Le comité de gestion se prononce conformément aux règles relatives au cumul des aides publiques dans le cadre des réglementations européenne et nationale. Le Comité de Gestion veille en outre à la publicité et au respect des critères et systèmes d'aide applicables à chaque partenaire, tels que définis notamment par le Conseil d'Administration de l'ADEME. Il s'assure de la communication à mettre en œuvre pour les actions aidées dans le cadre du présent programme.

Les partenaires de la présente convention pluriannuelle se tiendront périodiquement informés de l'état d'engagement et d'avancement des opérations aidées dans le cadre de cette convention et de ses avenants.

A l'issue de chaque année, le comité de gestion propose une actualisation du plan d'actions pour l'année suivante (qui pourra constituer les éléments techniques et financiers de l'avenant à la convention pluriannuelle), et il établit l'arrêté des comptes de l'année écoulée.

Après passage en comité de gestion, les dossiers relevant du CPER feront l'objet d'un bilan annuel au comité de programmation du CPER et des fonds européens.